ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

50391-U-

DOCUMENT 8 Bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

X Communauté française — O Libre - confessionnel
O Provincial et communal — O - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : Institut d'enseignement de Promotion Sociale
adresse complète : 2, Chemin de Wibylex
6700 Arlon
n° de matricule : 8000.60.18
n° de téléphone : 063/22.46.00

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 96 16 12 U 3 5 E A (3)

Sciences Humaines Orientées G.R.H. (Gestion des Ress
Niveau 1 Humaines)

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de 1. pages (2)

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de 1. pages (2)

5. Classement de l'unité de formation.

O (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
degré : inférieur (1) supérieur (1)

X (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : SOCIAL

O (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie :

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Repris en annexe n° 3 de 1. pages (2)

7. Programme de (des) cours — Repris en annexe n° 4 de 2. pages (2)

8. Fixation des capacités terminales — Repris en annexe n° 5 de 1. pages (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours — Repris en annexe n° 6 de 1. pages (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration.

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (4)	Nombre de périodes (5)
Principe de G.R.H. (Gestion des Ress. Humaines)	B.C.T.	15
Sociologie du travail	C.T.	25
2. Part d'autonomie		10
Total des périodes		50

11. Date de la proposition du P.O. : 31 août 1993

Signature du :
Chef d'établissement de la C.F. (1)
Représentant du P.O. subventionné (1) Heuvercors H.

Transmis par le réseau
le : .....

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

avis différé v. annexe

Date : 14 -10- 1993

Signature : Gotovitch

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)

Motivation de la décision

OBSERVATIONS RENCONTREES

Date : .....

J. MEUNIER

ADMINISTRATEUR PEDAGOGIQUE

(4) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) 1 période = 50 minutes.

FINALITES

1. FINALITES GENERALES

Suivant l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, organisant l'Enseignement de Promotion Sociale,

a) concourir à l'épanouissement personnel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;

b) répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES
Cette unité de formation contribue à la formation de gestion moins en ressources humaines.
Plus spécifiquement, cette formation vise à :

en Principes de Gestion des Ressources Humaines :

initier les élèves aux principaux axes constitutifs de la gestion des ressources humaines ;

en **Sociologie du travail** :

- différencier le double objet d'analyse du travail (technique et pratique sociale) ;
- informer des multiples implications qui se croisent dans ce champ d'analyse.

31 AOUT 1993

PREREQUIS

1) en **Langue maternelle** :

1° s'exprimer avec aisance, netteté et précision ;
2° faire le plan et résumer tout texte en rapport avec les sciences sociales ;
3° analyser tout document de portée générale ;
4° synthétiser plusieurs documents développant un thème commun ;
5° rédiger dans une forme correcte (style et orthographe).

2) en Mathématiques :

1° résoudre des équations du premier degré et en assurer la représentation géométrique ;
2° résoudre des équations du second degré et en assurer la représentation géométrique ;
3° résoudre des inéquations du premier degré et interpréter graphiquement les solutions ;
4° calculer une limite, établir la continuité d'une fonction et calculer une dérivée ;
5° étudier des fonctions à partir de courbes économiques.

B TITRES POUVANT EN TENIR LIEU:

Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur ou d'un diplôme des Cours Techniques Secondaires Supérieurs ou un titre de fin d'études d'une section de niveau Secondaire Supérieur de l'enseignement de Promotion Sociale de Régime 1.

31 AOUT 1993

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES EN MATIERE DE REGROUPEMENT ET/OU DE DEDOUBLEMENT

Aucune recommandation particulière n'est à prévoir.

31 AOUT 1993

PROGRAMME

Principes de Gestion des Ressources Humaines

L'étudiant doit être capable :

- de situer la GRH (historiquement et stratégiquement dans l'entreprise) ;

- d'avoir pris conscience des qualités du futur gestionnaire des ressources humaines.

Pour atteindre ces objectifs, le chargé de cours peut s'appuyer sur les matières suivantes :

- gestion en relations humaines dans les contextes social et historique ;

- situation stratégique de la GRH dans l'entreprise ;

- qualités du futur gestionnaire des ressources humaines.

Sociologie du travail

L'étudiant doit être capable d'apprécier le rôle relatif du travail (historiquement et en fonction de circonstances locales), à travers des cas concrets (soit tirés de son vécu professionnel, soit proposés par le professeur).

Pour atteindre ces objectifs, le chargé de cours peut s'appuyer sur les matières suivantes :

1. la notion de travail :

    1.1. approche historique
    1.2. évolution du concept
    1.3. connotations philosophiques
    1.4. conséquences idéologiques

2. la division du travail :

    2.1. division technique et division sociale
    2.2. appauvrissement et solidarité
    2.3. droit du travail et propriété

3. les acteurs sociaux :

    3.1. les stratifications sociales
    3.2. les conflits sociaux
    3.3. inégalité et enrichissement
    3.4. corporatisme et professionnalisme

3.5. l'aliénation

4. le travail dans l'entreprise :

4.1. le travail, un outil
4.2. le travail, un système normatif
4.3. le travail, un moyen de réalisation

5. l'entreprise dans la société :

5.1. un instrument (d'existence, de pouvoir...)
5.2. une institution
5.3. un lieu d'existence

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

En fin de formation, l'élève doit prouver qu'il a pris conscience de toutes les capacités énumérées en Annexe 4. Cette épreuve sera réalisée par un examen de connaissances écrit ou oral .

31 aout 1993

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

ENSEIGNANT(S)